FSU FINANCES
Corsica Suttana

CAHIER SPECIAL PROTECTION SOCIALE N°3

LES DROITS C'EST L'UNIVERSALITE

JUIN 2015

Dossier réalisé par la FSU FINANCES CORSICA SUTTANA
(illustration : FSU FINANCES)

Le gouvernement a donné le coup d'envoi de manifestations organisées autour du 70ème anniversaire de la sécurité sociale. Un anniversaire qui intervient dans un contexte exceptionnel puisque ce gouvernement a déjà fait plus de cadeaux aux patrons que tous ses prédécesseurs. Non seulement il a maintenu toutes les décisions d'exonérations prises avant lui, mais **depuis janvier 2015, les patrons grâce au gouvernement Hollande, ne paient plus que 3,45 % de cotisations d'allocations familiales pour tous les salaires inférieurs à 1,6 SMIC. Rappelons qu'en 1945, les cotisations d'allocations familiales payées par les patrons s'élevaient à 16 % du salaire !**

Après les banalités d'usage sur *« l'espoir d'un monde meilleur » et « le modèle protecteur pour notre société »*, la ministre Touraine a déclaré : *« Je souhaite travailler à une simplification radicale de la couverture des soins. »* Et elle a poursuivi : *« Chacun peut être couvert en théorie, mais il est parfois compliqué de faire valoir ses droits »* ! Il faut oser le dire ! Seize mille postes ont été supprimés en dix ans dans toutes les caisses de sécurité sociale. Des centaines de points d'accueil ont été fermés pendant la même période. Marisol Touraine, loin d'inverser le processus, l'a aggravé en exigeant 1,2 milliard d'économies sur les dépenses de fonctionnement de la sécurité sociale. Et elle se permet de dire qu'il est compliqué de faire valoir ses droits ?

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! Qui veut détruire la sécurité sociale dit qu'elle ne fait pas son boulot ! La ministre *« a décidé d'engager une réflexion qui pourrait déboucher à terme, sur un régime maladie universel ».* Selon la ministre : *« A la suite d'un déménagement, de l'entrée dans la vie active, d'un changement d'activité ou d'une période de chômage, peuvent s'ouvrir des difficultés concrètes qui fragilisent la prise en charge. »* Qu'est-ce à dire ?

Le régime des salariés instauré en 1945 prend en charge le salarié quand il est au chômage et quand il part en retraite. Il est tout ce qu'il y a de plus universel. Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Ce qui ne va pas, selon les déclarations du gouvernement à la presse, c'est le régime social des indépendants.

Quand un salarié devient travailleur indépendant, cela se passe mal. *« Le régime social des indépendants est un désastre. Ça ne marche pas ! »* (Manuel Valls, le 31 mars). Ce n'est donc pas le régime des salariés qui ne marche pas, mais le régime des indépendants. Rappelons que ce régime a été créé il y a huit ans pour imposer l'interlocuteur social unique, c'est-à-dire la fusion du recouvrement des cotisations des salariés et des travailleurs indépendants... c'est depuis que cela ne marche pas !

En proposant le rattachement du régime des indépendants au régime général, le gouvernement fait d'une pierre deux coups. Il transforme le régime des salariés en régime « universel » qui n'appartient donc plus aux salariés. C'est un bouleversement total par rapport à 1945. Il transfère le financement des prestations des travailleurs indépendants sur le régime des salariés. Souvenons-nous que dans le cadre du pacte de responsabilité, le gouvernement Hollande a supprimé la contribution sociale de solidarité des sociétés (grosses entreprises) qui finançait justement le régime des indépendants.

Le gouvernement veut-il la disparition du réseau des caisses de sécurité sociale ? On peut le penser quand il déclare : *« Quelqu'un qui dépendrait d'une caisse d'assurance maladie resterait attaché à cette caisse tout au long de son parcours, quel que soit son lieu de résidence »* (Le Figaro, 6 mai). En clair, le retraité qui quitte la région parisienne pour retourner au pays par exemple restera affilié à sa caisse. Il ne risque pas d'encombrer les guichets !

Rappelons qu'à l'inverse, le système fondé en 1945 l'est sur la nécessité *« que les institutions de sécurité sociale soient aussi proches que possible des bénéficiaires »*, ce qui implique qu'un assuré puisse trouver un accueil près de chez lui. La ministre veut donc supprimer cette organisation fondée sur la proximité, qu'elle trouve beaucoup trop chère. Elle n'hésite pas à préconiser le mode d'organisation des assurances privées sur lequel se calquent maintenant les mutuelles : tout par Internet et par téléphone! Il est sûr que cela coûte moins cher.

Quelles conséquences pour les prestations ? Selon la ministre : *« Il s'agit d'avancer pour voir si on peut universaliser les prestations selon le modèle des allocations familiales. »* Et bien voilà qui a le mérite de la clarté ! En fait l'universalité des allocations familiales a été supprimée par le gouvernement qui a imposé une modulation selon les revenus, à l'opposé des principes fondateurs de 1945 qui faisaient dépendre les allocations familiales uniquement du nombre et du rang des enfants.

Avec la modulation selon les revenus, c'est le gouvernement, et non plus la loi, qui fixe les droits. Il suffit de modifier les seuils pour déterminer le nombre des bénéficiaires. Est-ce cela le modèle pour la prise en charge des soins ? On se souvient que certains l'avaient proposé ! (cf. nos 2 précédents numéros consacrés à la défense de notre sécurité sociale).

POUR LA FSU C'EST NON ET CE SERA TOUJOURS NON !